AÏSCHEN BALLROOM CLUB DANCE
ABCDANCE A.S.B.L.

P.V. DE REUNION DU C.A.

Date de la réunion :	25/06/2021
Lieu :	Cafétéria de Clairefontaine
Horaire :	20 :00 à 22 :00
Responsable de la réunion :	Louis Lejeune
Rédacteur du procès-verbal :	Henri Steppé

Participants convoqués

Président :	Louis Lejeune	Membres :	Patrick Kemper
Secrétaire :	Henri Steppé		Colette Hansen
Trésorier :	Paul Naa		Emile Bichler
			Fernand Useldinger

Excusés : René Weyland, Jean Antoine & Paul Naa
Absente : Patrizia Curzetti
Invité(e)s : Muriel Hallot & Dominique Thiry (Absent)

1. Approbation du P.V. du 11/06/21 — Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Accueil de Patrizia au poste d'administratrice
Absente.

3. Qu'en est-il des cotisations, au Grand-Duché de Luxembourg, concernant les cours non-donnés suite à l'arrêt des cours dû au covid

3.1 Réponse de l'avocat consulté par Patrick
Pour les asbl luxembourgeoises, cette problématique devrait être transcrite dans nos statuts.
Si tel n'est pas le cas, il suffit de le décider en AG.
Si l'AG a déjà eu lieu, il faut tenir une AG extraordinaire.
Lors de cette AG, nous définissons ce que nous voulons en terme de cotisations, de remboursements, de bons à valoir, de cas de force majeure, etc… et ce d'année en année où une fois pour toute.
Nous pouvons vraiment faire ce que nous voulons, mais décision de l'Assemblée Générale.
- Le C.A. décide d'étudier la question et de se réunir en C.A. le 27/07 prochain, pour définir les termes exacts du texte de cette modification qui idéalement devrait faire partie du R.O.I. et non des statuts de l'A.S.B.L.
3.2 A la question : que dira-t-on à un membre qui s'était inscrit à un cours débutant le mercredi en 2020/2021 et qui ne serait pas disponible le jeudi pour la saison 2021/2022 ? Que deviendra son bon à valoir, sera-t-il remboursé ou reporté à 2022/2023 ou perdu… ?
- En attente du texte qui sera définit au 3.1

4. Stages d'été en DS donnés par Dominique
4.1 Un nombre de 7 stages seront organisés en respectant le quota minimum de 7 couples participants.
4.2 Le prix des stages est fixé pour les membres à 25 €/pers. — Non-membres : 30 €/pers. — 5 € de réduction seront accordés pour participation à plus d'1 stage.

4.3 Coût d'un stage de 2h00 = 180 €, au prix des cours normaux de Dominique 80 €/h + 20 € de frais de déplacement + 1 boisson offerte (1,50 € X 14 pers.) = 21 €
- Coûts : 201 €
- Recettes : (25 € / 20 € X 14 pers.) = 350 € / 280 €
- Bénéfice par stage : 149 € / 79 €

5. Stages d'été en DG et DC donnés par Didier

5.1 Un nombre de 3 stages seront organisés en respectant le quota minimum de 14 participants en DG ou de 7 couples participants en DC.
5.2 Le prix des stages est fixé pour les membres à 20 €/pers. — Non-membres : 25 €/pers. — 5 € de réduction seront accordés pour participation à plus d'1 stage.
5.3 Coût d'un stage de 2h00 = 110 € au prix des cours normaux de Didier 55 €/h déplacement compris + 1 boisson offerte (1,50 € X 14 pers.) = 21 €
- Coûts : 131 €
- Recettes : (20 € / 15€ X 14 pers.) = 280 € / 210 €
- Bénéfice par stage : 131 € / 79 €

6. Entraînements ou activités supplémentaires durant l'été — BBQ des retrouvailles

6.1 Il est décidé, vu le nombre élevé de 10 stages programmés, d'organiser un BBQ des retrouvailles
La date est fixée au samedi 7/8 de 17 :00 à minuit
Les viandes seront offertes par le club, pour les salades, accompagnements et desserts, nous adopterons la formule « auberge espagnole ». Les boissons seront payantes
Prix entrée : gratuit
6.2 Au sujet de la proposition de Paul de créer un entraînement le jeudi avant le cours DS débutants de 18 :45.
Remarques d'Henri et de Colette sur la faisabilité de cette proposition.
Il n'est pas faisable de créer un entraînement vers 18 :00, c'est beaucoup trop tôt, l'expérience en TA le prouve, de plus, on prive déjà les DG de leurs entraînements à cause du déplacement du cours DS déb. et on ne peut obliger Colette d'être présente de 18 :00 pour un entraînement DS déb., puis au cours DS déb., puis jusqu'à la fin des cours DG à 22 :00 !

7. Achat d'un défibrillateur

Le C.A. décide de l'achat d'un défibrillateur.
Il sera demandé à un médecin faisant partie du C.A. ou du club, de nous conseiller pour le choix de cet achat.
Emile, nous dit que la commune d'Eischen pourrait nous sponsoriser pour cet achat.

8. Divers

9. Date de la prochaine réunion — La date est fixée au mardi 27/07/21de 20 :00 à 22 :00
